



Genève, le 21 décembre 1998

No 260-8

Guide de planification pour les réseaux de contribution et de distribution de télévisions numériques

1^{re} Edition



via ITU Website

Cette publication présente un bref résumé sur les aspects techniques des systèmes numériques de transmission de télévision, en particulier de liaisons par satellite géostationnaire, et les nouveaux équipements qu'ils fournissent, donnant en même temps quelques indications sur des considérations économiques qui devraient être faites lors de l'implémentation. Cette publication couvre aussi d'autres systèmes de transmission tels que les circuits de fibre optiques et les liaisons hertziennes numériques, et comprend un glossaire complet de termes et de nombreuses références de sources de l'UIT. Ce manuel est indispensable à tout opérateur de télévision qui pense acquérir cette nouvelle technologie.

Date de publication:	Janvier 1999
Langue:	Anglais uniquement
Pages:	112 pages environ
Format:	A4 (21 × 29,7 cm) – Word for Windows™ – Adobe Acrobat™
Numéro d'article:	14199
Numéro ISBN:	92-61-07671-8
Prix en francs suisses:	Prix catalogue: 40.– Etats Membres et Membres des Secteurs: 34.– Pays les moins avancés: 8.– <i>Librairie électronique – Prix unique</i> Prix catalogue: 40.–

Guide de planification pour les réseaux de contribution et de distribution de télévisions numériques

1^{re} Edition

Par les avantages qu'elle offre (une utilisation efficace de la largeur de bande ou une diffusion de signaux d'image et de signaux son d'une qualité élevée constante), la transmission numérique permet de fournir de nouveaux services améliorés. Ce guide expose les problèmes que peut poser la transmission numérique – accroissement du temps de transmission ou de latence, éventuelle dégradation due à la concentration des systèmes de compression ou apparition soudaine d'un dérangement catastrophique lorsque les marges de liaison sont inappropriées. Par ailleurs, on y trouvera un exposé de la théorie de l'information appliquée à la transmission des signaux de télévision et notamment une explication des phénomènes d'entropie et de redondance antérieure, qui déterminent le niveau de compression applicable. Figure également, dans ce document, une description des techniques de compression, accompagnée d'une explication détaillée des procédures de codage MPEG-2.

Les liaisons par satellite géostationnaire sont un moyen très commode d'établir des réseaux de distribution point à multipoint et offrent en outre des circuits de contribution souples. La publication décrit les liaisons par satellite de façon assez détaillée, tout en donnant un bref aperçu d'autres systèmes de transmission, tels que les circuits à fibres optiques ou les liaisons hertziennes numériques. L'ouvrage contient également un glossaire complet et une liste des Recommandations de l'UIT et autres documents sur le sujet.

Pour certaines caractéristiques, la transmission numérique diffère radicalement de la transmission analogique et il est nécessaire de bien connaître ces caractéristiques spéciales pour formuler des jugements avisés sur la numérisation des réseaux.

Ce document résume les aspects techniques des systèmes de transmission numérique proposés et les nouvelles facilités auxquelles ils donnent accès, tout en fournit des orientations pour les considérations économiques.

Ainsi, il faut en général plusieurs années pour venir à bout des «problèmes de jeunesse» des nouvelles technologies. Par ailleurs, les prix des équipements professionnels de télévision diminuent normalement après quelques années de production, une fois les coûts de développement amortis.

En effet, les coûts réels de production des matériels informatiques ne représentent ordinairement que 25% de leur prix de vente initial, les 75% restants couvrant les coûts de leur développement. Une fois les coûts de développement amortis, le prix de vente des équipements peut donc sensiblement baisser.

Il s'ensuit que les pays en développement qui souhaitent introduire la transmission numérique seraient bien avisés d'attendre que cette nouvelle technologie se soit stabilisée et que le prix de ses équipements ait chuté.

- Les Sections 1 à 15 du document donnent des indications aux diffuseurs qui envisagent de numériser leurs réseaux de télévision.
- Les Appendices A à I fournissent des informations générales et présentent des notions de théorie élémentaire de transmission numérique.
- Les Appendices J, K et L donnent un aperçu général de la compression numérique des signaux de télévision et une explication du codage MPEG-2.
- Les Appendices M et N contiennent, respectivement, un glossaire de termes et d'abréviations et une liste de recommandations de l'UIT et d'autres documents à consulter pour approfondir le sujet.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

■ Prix

Les prix annoncés dans le catalogue, y compris les listes annexes des Recommandations UIT-R et UIT-T et les avis de publication, distribués gratuitement et visibles sur le WEB à l'adresse <http://www.itu.int/publications>, sont exprimés en francs suisses (CHF), et peuvent être modifiés sans préavis. Une remise de 15% est accordée aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs participant aux travaux de l'UIT. La réduction accordée aux pays les moins avancés a été portée de 40 à 80% du prix catalogue des publications de l'UIT. Les bibliothèques et établissements d'enseignement bénéficient également de cette réduction (pour les abonnements en ligne et les publications sur CD-ROM seulement). Cette nouvelle politique de prix est en vigueur pendant un an à titre d'essai, à compter du 23 mars 1998.

Tous renseignements supplémentaires relatifs aux CD-ROM, aux Recommandations en ligne et à la Librairie électronique de l'UIT sont disponibles dans le Catalogue des publications et ses annexes (Listes des Recommandations UIT-R et UIT-T).

■ Mode de paiement

Toutes les publications sont payables à la commande:

- a) par carte de crédit (American Express, Eurocard/Mastercard ou Visa);
- b) par virement bancaire à la UBS SA, Genève, au compte de l'UIT, Genève n° C8-765.565.0;
- c) par chèque payable à l'UIT;
- d) par mandat postal international;
- e) par virement au compte de chèques postaux de l'UIT, Genève n° 12-50-3 (pour la Suisse);
- f) par bons de livres UNESCO.

On peut également faire usage de chèques libellés dans d'autres monnaies librement convertibles en francs suisses, à condition que la conversion du chèque permette de couvrir le montant de l'achat au prix fixé en francs suisses. L'UIT n'accepte pas l'accréditif comme moyen de paiement.

■ Envoi

Les prix catalogue comprennent les frais d'envoi par voie postale économique ou par le mode de transport qui est le plus favorable à l'UIT. Sur demande, l'envoi peut être fait par l'un des moyens suivants: avion (en exprès ou recommandé), EMS, Federal Express, TNT, valise diplomatique. Les montants estimés des taxes d'envoi prioritaire sont inclus, sur demande, dans les devis. Les droits de douane et autres taxes ou redevances liés à l'importation de marchandises ne sont pas pris en charge par l'UIT.

■ Retour des publications

Le retour d'une publication motivé par un défaut dans ladite publication donne exclusivement lieu à un échange, et les frais consécutifs à cet échange sont pris en charge par l'UIT. Tout retour de publication doit intervenir dans les deux (2) mois qui suivent la date d'expédition de la publication au client, et avec l'accord préalable de l'UIT. Un montant minimum de cinquante francs suisses (CHF 50.-) est normalement facturé par l'UIT au client pour la remise de la publication en stock.

Ces conditions générales sont applicables sous réserve, pour les publications électroniques (CD-ROM et En ligne), des dispositions spécifiques dérogatoires contenues dans les accords de licences. La passation d'une commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation aux priviléges, immunités et facilités dont jouit l'UIT conformément aux accords internationaux qui lui sont applicables, en particulier à l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse le 22 juillet 1971, ainsi qu'à la Loi suisse et à toute autre loi nationale applicable.

**Les commandes ne sont pas acceptées par téléphone.
Veuillez les envoyer par télécopie ou par courrier électronique.**

Guide de planification pour les réseaux de contribution et de distribution de télévisions numériques

1^{re} Edition

Prière de signer et de renvoyer ce bon à l'adresse suivante:

UIT
Service des ventes et marketing
Place des Nations
CH-1211 Genève 20 – Suisse

Téléfax: +41 22 730 51 94
X.400: S=sales; P=itu; A=400net; C=ch
Courrier électronique: sales@itu.int

